



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

---

**ARRETE**

---

**rectifiant l'arrêté du 2 juin 1986  
portant inscription au titre des monuments historiques de la maison du gardien du pont à Mallemort  
(Bouches-du-Rhône)**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 2 juin 1986 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du pont suspendu sur la Durance entre Mallemort (Bouches-du-Rhône) et Mérindol (Vaucluse),

Vu l'arrêté du 19 juin 2014, portant classement du pont suspendu de Mallemort (Bouches-du-Rhône) et Mérindol (Vaucluse),

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

Considérant la nécessité de corriger les mentions relatives à la propriété de l'immeuble,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est rédigé comme suit :**

Sont inscrites au titre des monuments historiques les façades et les toitures de la maison du gardien située à Mallemort (Bouches-du-Rhône) sur la parcelle 60 d'une contenance de 22 a 23 ca, figurant sur le cadastre section A, et appartenant au Département des Bouches-du-Rhône, n° de SIREN 221 300 015, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3 :** Le Préfet de la région est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le **5 FEV. 2019**

Le préfet de région,

  
Pierre DARTOUT